



1 rue Léonard de Vinci
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

SEANCE DU SAMEDI 04 AVRIL 2026

N° 24-2026

Objet : Mise en place de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1609,

Vu les délibérations du Conseil communautaire portant installation du Conseil communautaire, élection du Président et des Vice-présidents de la Communauté de communes,

Vu la note explicative de synthèse,

Considérant que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers,

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant,

Considérant que la CLECT doit avoir une bonne connaissance des finances tant des communes membres que de l'EPCI,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Article 1^{er} : Créé une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées entre la Communauté de communes de l'Orée de la Brie et ses communes membres, pour la durée du mandat, composée de 10 membres.

Suite de la délibération N° 24-2026

Article 2 : Désigne les membres de la commission à raison d'au moins un représentant par commune et un représentant de la Communauté de communes, soit :

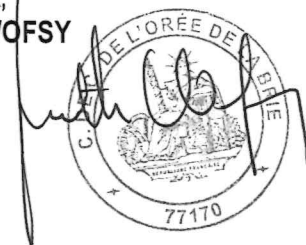
1	Jonathan WOFYSY	Président de la CCOB
2	Yves GRANNONIO	Brie-Comte-Robert
3	Christophe COULOUMY	Servon
4	Frédéric GIRAUD	Varenes-Jarcy
5	Stéphane IZARD	Brie-Comte-Robert
6	Oriana LABRUYERE	Chevry-Cossigny
7	Philippe BOUSQUET	Servon
8	Véronique TONNOIR	Varenes-Jarcy
9	Marc SOARES	Brie-Comte-Robert
10	Vanessa TRAN	Brie-Comte-Robert

Article 3 : Précise que les règles régissant le fonctionnement du Conseil communautaire s'appliqueront à la CLECT, notamment pour ce qui concerne les modalités de convocation et les règles de quorum et de majorité.

Délibération adoptée à l'unanimité,

Fait à Brie-Comte-Robert, le 07 avril 2026.

Le Président,
Jonathan WOFYSY



1 rue Léonard de Vinci
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU SAMEDI 04 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre avril à dix heures et deux minutes, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le vingt-huit mars s'est rassemblé en son siège, 1 rue Léonard de Vinci à Brie-Comte-Robert.

Etai^ent présents :

Mesdames DIACONU, GUESMI, INGLEZAKIS, LABRUYERE, LACOSTE (*Absente au cours de la délibération N° 16-2026, à partir de l'élection du 6^{ème} Vice-président*), MORGADO, RIBREAU-STABILE, SANTIN, TONNOIR, TRAN, VALENTE, VIDAL et Messieurs BOUSQUET, COLLON, COULOUMY, DARMON, DOUKALI, GIRAUD, GRANNONIO, IZARD, LADJICI, LAROUSSE, MORIN, SOARES, VANACKER, WOFYSY.

Etai^ent représentés :

Madame FRANCOUAL Anne pouvoir à Monsieur WOFYSY Jonathan.
Madame LACOSTE Bernadette pouvoir à Monsieur IZARD Stéphane.
Monsieur GILLOT Franck pouvoir à Monsieur GRANNONIO Yves.
Monsieur MARTIN Eric pouvoir à Madame TONNOIR Véronique.
Monsieur PRUVOT Thierry pouvoir à Madame LABRUYERE Oriana.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame Audrey SANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **26 puis 25** (*Délibération N° 16-2026, à partir de l'élection du 6^{ème} Vice-président jusqu'à la fin de la séance du Conseil communautaire*)

Membres excusés et représentés : **4 puis 5** (*Délibération N° 16-2026, à partir de l'élection du 6^{ème} Vice-président jusqu'à la fin de la séance du Conseil communautaire*)

Membre absent non représenté : **0**

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence du Doyen d'âge Monsieur DARMON Charles, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 18 février 2026.